

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 8

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 6

OBJET : Adhésion de la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

L'An deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en application de loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BULLETT Anne	pouvoir à	MERCADIER Anne-Marie
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	LECUYER Sophie
PORCHERON Jean-Claude	pouvoir à	VASTEL Laurent
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
ROUSSEL Philippe	pouvoir à	LAFON Dominique
SAUCY Nathalie	pouvoir à	GAGNARD Françoise
GOUJA Sonia	pouvoir à	LE FUR Pauline
POGGI Léa-Iris	pouvoir à	MERGY Gilles

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme PORTALIER-JEUSSE Constance est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),

Considérant que l'adhésion au CNVVF permettrait à la ville de bénéficier d'un appui pour mener des actions visant à améliorer le cadre de vie des Fontenaisiens et pour obtenir le label « Villes et Villages Fleuris ».

Considérant que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 450 euros,

Vu le bulletin d'adhésion au CNVVF, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ci-annexé ainsi que tout document relatif ou consécutif à cette adhésion,

Article 3 : de régler la cotisation annuelle s'élevant à 450 euros sur les crédits correspondants,

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. la Trésorière Municipale
- Le CNVVF

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

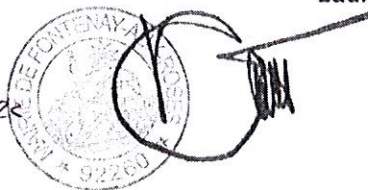
Compte tenu de la réception en préfecture le 13/04/22

Publication/Affichage le 14/04/22

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY



Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 092-219200326-20220404-DEL220404_21-DE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



BULLETIN D'ADHÉSION

2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

www.villes-et-villages-fleuris.com



CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS





L'ADHÉSION CONTRIBUE À CONFORTER ET À DÉVELOPPER LES MISSIONS DU LABEL

Adhérer au CNVVF, c'est permettre à l'association de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de ses missions en matière d'organisation, de communication et d'animation du réseau Villes et Villages Fleuris.

INTÉGRER LE RÉSEAU DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Les organismes en charge de l'animation du label sont actifs sur le terrain. Chaque année, ils se rendent dans un grand nombre de communes, labellisées ou non, pour accompagner leur démarche au travers de missions d'expertise et de conseil.

BÉNÉFICIER DES OUTILS DE COMMUNICATION DU LABEL

Ces outils ont pour unique objectif de vous aider à valoriser toujours plus votre label auprès de vos administrés, futurs résidents, visiteurs et touristes... Et à en être fiers !

PROFITER D'UN ACCOMPAGNEMENT

Nous assurons un travail régulier d'audit et d'échange avec les responsables du label dans les régions, les départements et au niveau local. Notre expérience nous permet d'assister nos adhérents sur des sujets aussi divers que l'aménagement de leur territoire, la valorisation touristique de leur label Villes et Villages Fleuris, ainsi que dans leur démarche environnementale.

Vous pouvez compter sur l'implication de nos équipes expertes, passionnées et actives sur le terrain pour vous soutenir dans toutes vos démarches et vos projets.



LES MISSIONS DU CNVVF

- > Être garant du label et de son organisation
- > Orchestrer le label au niveau national
- > Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
- > Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
- > Assurer le développement et la promotion du label



BULLETIN D'ADHÉSION

À retourner au :
Conseil National des Villes et Villages Fleuris
 Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance
 Télédéc 311 - 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13

Nom de la Commune Fontenay aux Roses

Adresse postale 75, rue Boucicaut 92260

Tél: 01 / 41 / 13 / 21 / 70 Mail: karine.banyuls@fontenay-aux-roses.fr

N° de SIRET 219 200 326 000 11

Nom du Maire: Laurent VASTEL

Nom et fonction de la personne chargée de la facturation (obligatoire) :

Rémy FERNANDEZ Directeur administratif et financiers des services techniques

Tél: 01 / 41 / 13 / 21 / 91 Mail: remy.fernandez@fontenay-aux-roses.fr

Je soussigné(e) : Laurent VASTEL

Agissant en qualité de : Maire

Demande l'adhésion de la collectivité territoriale que je représente, à l'association loi 1901 « Conseil National des Villes et Villages Fleuris ».

Fait à : Fontenay aux Roses

Date :

Signature :

**À renvoyer au plus tard
le 31 mars 2022**

Afin d'établir votre facture de cotisation 2022, veuillez cocher dans la grille ci-dessous le montant correspondant à la catégorie de population de votre commune.
 La facture sera déposée sur «Chorus Pro».

		Montant de la cotisation	Cocher ici
Cat. 1	de 0 à 499 habitants	50 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 2	de 500 à 999 habitants	90 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 3	de 1 000 à 3 499 habitants	175 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 4	de 3 500 à 9 999 habitants	225 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 5	de 10 000 à 19 999 habitants	350 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 6	de 20 000 à 49 999 habitants	450 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Cat. 7	de 50 000 à 79 999 habitants	800 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 8	de 80 000 à 119 000 habitants	1 200 €	<input type="checkbox"/>
Cat. 9	+ de 120 000 habitants	1 500 €	<input type="checkbox"/>

Le règlement de la cotisation doit être effectué avant le 30 juin 2022.

Conformément à l'article 5 du règlement national, les communes ne s'étant pas acquittées de leur cotisation ne seront pas visitées par les jurys locaux, régionaux et national.

La non-adhésion et le non-paiement de la cotisation au CNVVF entraînent la perte du label.

DES OUTILS À VOTRE SERVICE

L'ORGANISATION DU LABEL

MES CONTACTS

LA DOCUMENTATION DU CNVVF

FORMULAIRE DE CONTACT

DÉCONNEXION



ACCUEIL

GÉRER MON
ADHÉSION

GÉRER MES
INFORMATIONS

METTRE EN VALEUR MA
COMMUNE

CHAMBOEUF

Votre prochaine visite aura lieu en 2023



Vous pouvez néanmoins à tout moment modifier les informations nominatives liées à votre commune. Vos corrections seront immédiatement disponibles sur la base du CNVVF.

> Modifier les informations

ACTUALITÉS



Kit de communication des communes labellisées

Lire la suite

31/05/2022

**Un accès extranet dédié à votre commune sur le site internet
des Villes et Villages Fleuris**

www.villes-et-villages-fleuris.com/acces-reserve

L'accompagnement

- Le rapport de visite du jury
- L'accès à la grille d'évaluation
- Le guide aux communes
- Les visites d'expertise
- Un animateur référent

La communication

- Une rubrique pour valoriser votre commune
- L'accès à la charte graphique (panneaux et logo)
- L'agenda des événements de votre commune
- Le kit de communication
- Les actualités du label
- Les réseaux sociaux
- Un clip promotionnel
- Un film pédagogique



Contact : Caroline Montharry - Gestion des adhésions
Tél. : 01.44.97.06.41 - caroline.montharry@cnvvf.fr

Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance
Télédoc 311 - 6 rue Louise Weiss
75 703 Paris Cedex 13